



**Soirée DJ Anthonyc
Les Mains Unies
21.10.2017**

**Ludolire « Miam Miam »
04.11.2017**

**Lancement
Prix des Lecteurs
05.11.2017**

**Commémoration
Armistice 1918
12.11.2017**



**Hommage aux morts
guerre d'Algérie
03.12.2017**

**Noël à la cantine
21.12.2017**

**Réveillon
Comité d'Animation
31.12.2017**

**Cérémonie des vœux
07.01.2018**

SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2017
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2017
- Les infos municipales
- Les infos des associations
- Les tarifs municipaux 2018

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Olivier MILLION, Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Jean-François GUERIN qui a donné pouvoir à Laurence ALLAIN et Nathalie TESSIER qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET.

Secrétaire de séance : Laurent CITRÉ

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 15/2017 du 2 octobre 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Bertrand PRIOL, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 2 ter rue de la Rousselaie appartenant aux Consorts PICAULT.

- Décision n° 16/2017 du 2 octobre 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Bertrand PRIOL d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 7 allée Chateaubriand, appartenant à Monsieur Karim FEDJIDJ et Madame Lydia RUELLAN.

- Décision n° 17/2017 du 9 octobre 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Charles LACOURT d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 8 rue de Frémisson, appartenant à Monsieur Nicolas GRINHARD et Madame Céline DANO.

- Acceptation du devis de LEGOUT Hervé pour un montant de 6 191.85 € net (Fourniture et pose de clôtures aux lagunes).

TARIFS PUBLICS 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs publics 2018 (cf. feuille annexe).

TARIFS ALSH 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la tarification suivante :

- Pour les tranches de quotient familial comprises entre 0 à 903 €, la journée sera facturée 6,71 € et la demi journée 4,57 €.

- Pour les tranches supérieures, la journée sera facturée 9,62 € et la demi journée 6,57 €.

- Pour les familles dont les ressources ne sont pas connues, la journée sera facturée 10 € et la demi journée 6,71 €.

- Pour les hors commune avec convention, la journée sera facturée 11,07 € et la demi journée 7,20 €.

- Pour les hors commune sans convention, la journée sera facturée 16,07 € et la demi-journée 12,20 €.

- Pour toutes les tranches, le repas sera facturé 3,49 €.

FINANCES : RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 350 000 € POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON MÉDICALE

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 3 voix contre (Loïc LEBRET, Olivier MILLION et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET)) de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne, un emprunt d'un montant de 350 000 € au taux fixe de 1.15 % sur 15 ans pour le financement de la construction de la maison médicale.

CONVENTION AVEC LE TRESORIER PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECouvreMENT DES PRODUITS LOCAUX

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre la commune et la trésorerie de Tinténac.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification du temps de travail d'un agent communal, à compter du 1^{er} décembre 2017.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE HENRI MATISSE

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant des contributions demandées aux communes redevables comme suit pour l'année scolaire 2017/2018 :

- Ecole élémentaire : 332,86 €/élève

- Ecole maternelle : 1 197,40 €/élève

Monsieur le Maire précise que le coût moyen départemental s'élève à 372 € pour un élève en élémentaire et à 1 180 € pour un élève en maternelle.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur d'un état de produits irrécouvrables d'un montant de 102.07 Euros.

DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : PRÉCISIONS

Suite à un courrier de la Préfecture, le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et 3 abstentions (Loïc LEBRET, Olivier MILLION et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET)) les précisions sur l'objet et la portée des délégations données par le conseil au titre des alinéas 15° et 17° de l'article L 2122-22 du CGCT, à savoir :

15° : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les limites autorisées par la délibération n° 2012-18 du 20 février 2012 qui instaure un droit de préemption urbain, à savoir les zones urbanisées et à urbaniser du territoire communal inscrit en zone U (UC et UE) et AU (1AU1, 1AUe et 2AUe) du Plan Local d'Urbanisme.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 4 000 euros.

PROJET JARDIN COLLECTIF ET PÉDAGOGIQUE RUE D'ARMORIQUE : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA BONNEMAIN VERTE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association « La Bonnemain verte » de disposer d'un terrain communal afin de créer et gérer un jardin collectif et pédagogique ouvert à tous, sans réservation et où seront proposées des animations en fonction de la demande et des saisons. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une nouvelle association déclarée en Préfecture le 17 juillet 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à disposition à titre précaire, révocable et gratuit la parcelle AB 649 au profit de l'association « La Bonnemain Verte » et approuve les termes de la convention relative à l'occupation du domaine communal.

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE : CONVENTION « ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ »

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, 3 voix contre (Loïc LEBRET, Olivier MILLION et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET)) et 1 abstention (Philippe DOUARD), d'adhérer au Conseil en Energie Partagé proposé par le Département pour la période 2017-2021 pour un coût de 562.45 € en 2017.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : MODIFICATION STATUTAIRE : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EN MATIÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE, DONT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) »

Le Conseil municipal décide par 11 voix pour et 4 abstentions (Jean-Paul MURIE, Loïc LEBRET, Olivier MILLION et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET)) d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et d'exercer à compter du 1^{er} janvier 2018 la compétence suivante : en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITÉ » EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2017.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'Association des Maires Ruraux de France sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité et s'associe solidairement à la démarche de l'AMRF en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Béatrice LEROUX, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Nathalie TESSIER, Olivier MILLION et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT et Loïc LEBRET qui a donné pouvoir à Olivier MILLION.
Secrétaire de séance : Sonia ROBERT

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2017

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE : AVENANTS AUX MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les avenants suivants :
- avenant n° 1 au lot 1 avec l'entreprise Blaire et Hubert d'un montant de 2 067.60 € TTC (création du réseau téléphonique).
- avenant n° 1 au lot 2 avec l'entreprise CBO d'un montant de 1 708.94 € TTC (plus-value sur le terrassement et les infrastructures).

PROJET URBAIN PARTENARIAL RUE DU CALVAIRE : AVENANT N°1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial conclue en 2012 avec Monsieur et Madame Pierre LAUNAY, dans le cadre de l'aménagement de la rue du Calvaire. Cet avenant a pour objet d'étendre la durée d'exonération de la taxe d'aménagement à 10 années au lieu de 5 ans, un terrain restant à vendre.

CCAS SUBVENTION 2018

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de **8 000 €** pour l'année 2018 au CCAS.

LA NOUVAIS : PROJET ALIENATION CHEMINS ET ACQUISITION TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI DU DOMAINE DES ORMES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aliénation de chemins ruraux et d'acquisition de terrain à intervenir entre la commune et la SCI du Domaine des Ormes.

Le premier chemin rural est une voie sans issue qui se situe entre les parcelles A 161 et A 163. Ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public et n'a plus d'utilité pour la commune. L'acquisition de ce chemin par la SCI du Domaine des Ormes permettrait l'agrandissement et la couverture de la piscine.

L'autre chemin se situe devant le centre équestre. Il n'est plus matérialisé sur le terrain et est occupé par une terrasse. Il n'est donc plus affecté à l'usage du public. Ce chemin se situe entre les parcelles A 104, 216, 221, 222, 224 et 1879.

D'autre part, la SCI du Domaine des Ormes se propose de vendre à la commune les terrains nécessaires pour assurer la continuité de la liaison entre le chemin rural provenant des Rieux et la voie communale n° 15 dite de la Nouvais.

Monsieur le Maire propose que tous les frais liés à ces opérations (géomètres, publicité, honoraire enquête publique et notaire) soient à la charge de la SCI du Domaine des Ormes. La cession des terrains se fera, quant à elle, sur la base de 0.25 € le m².

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à l'enquête publique préalable à ces opérations.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre de la recomposition du Conseil Communautaire qui passe de 56 délégués à 49, la commune de Bonnemain perd un délégué.

Il est donc nécessaire de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Une seule liste est candidate.

Monsieur Olivier MILLION remarque qu'il paraît difficile pour la minorité de présenter une liste à partir du moment où seuls les délégués déjà élus peuvent figurer, c'est-à-dire un délégué pour la minorité. Marie-Hélène DURÉ indique qu'effectivement les dispositions imposées aujourd'hui sont quelques peu surprenantes et ne correspondent pas au mode d'élection au suffrage direct du 23 mars 2014. On ne peut que déplorer que le nombre de délégués communautaires n'ait pas été, comme celui du nombre de vice-présidents, reconduit jusqu'aux prochaines élections municipales en 2020.

Après un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal a élu, par 12 voix et 3 abstentions, au Conseil Communautaire les deux personnes suivantes : Monsieur Marcel PIOT et Madame Marie-Hélène DURÉ.

SYNDICAT DES BASSINS CÔTIERS DE LA RÉGION DE DOL : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau projet

de statuts du SBCDoI. Il approuve également la substitution de la commune initialement membre du SBCDoI par la communauté de communes Bretagne Romantique pour l'exercice des compétences du SBCDoI.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016, élaboré par le syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac.

LES INFOS MUNICIPALES

Bibliothèque Le Livre en Bonnes Mains



La Bibliothèque vient d'acheter des nouveaux livres dans toutes les catégories pour les adultes et les enfants. Nous vous invitons à venir les découvrir !

SMICTOM : Collecte des papiers et des journaux

En partenariat avec le SMICTOM, l'APEL Ecole Saint-Joseph a lancé la collecte des journaux et des papiers. Les bénéfices résultant des tonnes de papiers et de journaux collectées servent à financer les projets pédagogiques de l'école : sorties scolaires, spectacles, visites...



Collecte spéciale de journaux la semaine du 24 au 31 janvier 2018.

Vous pourrez déposer vos journaux dans la benne située 2 rue d'Armorique (au niveau des services techniques). Seul le papier journal en vrac, sec et non souillé est accepté pour cette collecte spécifique.

Pour les autres papiers, c'est toute l'année :

Les papiers, enveloppes, courriers, lettres, annuaires, magazines, catalogues, livres, cahiers, bloc-notes, publicités et prospectus sont acceptés dans les colonnes d'apport volontaire dédiées à la collecte du papier dans les écoles. la colonne est installée à proximité de l'école depuis début septembre. Les papiers collectés par le SMICTOM seront ensuite recyclés en journaux.

LES PAPIERS : à déposer dans la colonne

- Papiers Enveloppes
- Courriers Lettres
- Annuaire Catalogues Magazines
- Livres Cahiers Bloc-notes
- Publicités Prospectus

LES JOURNAUX : à déposer dans la benne spéciale

Une benne sera mise à disposition une à deux fois dans l'année pour la collecte spécifique des journaux. Toutes les dates sur le www.jadotelezerdechets.fr

Dès à présent, mettez de côté vos journaux !

Accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis ainsi que pendant les vacances d'hiver du 26 février au 9 mars 2018.

Le thème retenu pour l'animation des mercredis de la période est « **les jeux d'hiver** » avec au programme :

- mercredi 31 janvier : sortie à la patinoire de Rennes sur inscription à partir de 6 ans. Supplément de 4,60 €
- mercredi 7 février : journée enneigée (déguisement et jeux de glisse et de raquette)
- mercredi 21 février : boum de neige ! Et karaoké.

Et puis des jeux, des créations artistiques, du sport... un hiver empli de jeux divers.

Parallèlement et à l'échelle mondiale, se tiendront les jeux olympiques d'hiver du 9 au 25 février 2018 à Pyeongchang (Corée du Sud)



Animons les mercredis du 10 janvier au 21 février 2018

Jeux d'hiver

- Le 7 février** « Journée enneigée » Déguisement et jeux de glisse et de raquettes !
- Le 21 février** Boum de neige ! Et karaoké
- Janvier en blanc !** Création de bonhommes de neige géants, une rue enneigée...
- Le coin du feu !!** Fabrique une cheminée, des fenêtres qui donnent sur de superbes paysages...
- Et puis des jeux, des créations artistiques, du sport...** un hiver empli de jeux divers !
- Méfiez-vous !** La Grande chasse des trappeurs de Bonnemain peut se transformer en bataille de boules de neige !
- Sortie patinoire à Rennes le Mercredi 31 janvier** Sur inscription à partir de 6 ans Supplément de 4,60€

Pour tous renseignements, contacter **Nathalie LE MORVAN**, au **06.28.75.43.79**. ou par mail : nathalie.lemorvan@ufcv.fr

Intoxication au monoxyde de carbone

Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne.

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- Faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié avant chaque hiver ;
- Tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.



Prévention contre les risques « grippe » aviaire **Mesures à mettre en oeuvre pour tout détenteur de volailles**

Les éleveurs professionnels de volailles sont soumis à de fortes contraintes techniques et de biosécurité pour se préserver des risques sanitaires dus à des maladies contagieuses portées par la faune sauvage.

Mais tous les détenteurs de volailles domestiques (poules pondeuses, oiseaux d'ornement en extérieur,...) sont aussi concernés !

Il est donc nécessaire collectivement d'avoir certains réflexes :

- Confinement en période d'alerte
- Abri de confinement des volailles (prévoir un bâtiment fermé pour les confiner, ou un parcours grillagé sur tous les côtés pour éviter tout contact avec les oiseaux sauvages en période d'alerte).

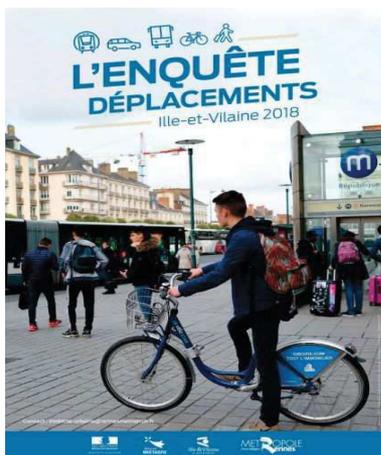
Enquête sur les modes de déplacement en Ille et Vilaine

Rennes Métropole réalise une enquête sur les déplacements des habitants d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, l'État et la Caisse des Dépôts. Cette enquête de grande ampleur vise à mieux connaître les pratiques et les besoins en matière de déplacements des habitants à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine (élargie à quelques communes limitrophes du Morbihan et des Côtes d'Armor). C'est une source d'informations précieuse pour organiser les services et les aménagements pour l'ensemble des modes de déplacements.

L'enquête déplacements Ille-et-Vilaine se déroulera de janvier à avril 2018. Plus de 5 000 ménages seront interrogés à leur domicile ou par téléphone pour décrire leurs déplacements. Les entretiens seront réalisés par des enquêteurs des sociétés TEST-SA et ED-Field.

Peut-être serez-vous enquêtés entre janvier et avril 2018. En acceptant de répondre à cette enquête, vous participez à une meilleure qualité de service pour tous. Merci pour votre contribution.

Contacts : 02 99 86 62 30 / mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr



LES INFOS DES ASSOCIATIONS

Troupe Tonone

- Représentations théâtrales d'une comédie de Mathias PEREZ intitulée "Il était une autre fois"

Le samedi 20, 27 janvier et 3 février 2018 à 20h30 et le dimanche 21, 28 janvier et 4 février 2018 à 14h à la salle des fêtes. Tarif spécial aînés le dimanche.

Vendredi 20 avril : représentation théâtrale des enfants à la salle des fêtes

Les Mains Unies

Samedi 17 février à partir de 21h : Soirée dansante animée par "Anthony" à la salle des fêtes. Tarif 2 €. Restauration rapide.

Helo Danse

Dimanche 18 février et dimanche 15 avril : Zumba party de 10h30 à 12h à la salle des fêtes

Club du Bon'Accueil

Vendredi 23 février : concours de belote

Mercredi 28 février : après-midi crêpes

Mercredi 11 avril : repas de printemps à la salle des fêtes réservé aux adhérents.

ACCA

Samedi 24 février : banquet à la salle des fêtes

APEL Ecole Saint Joseph

Samedi 24 mars : soirée à la salle des fêtes

Les Amis de l'Ecole Publique

Dimanche 25 mars : Chasse à l'oeuf au jardin du presbytère

Comité d'animation

Mercredi 7 février : Assemblée générale à 19h suivie du pot de l'amitié. Salle du presbytère.

Samedi 3 mars : randonnée pédestre. Départ 9h15 parking face au cimetière, parcours 4 km / 9 km. Pot de l'amitié au retour. Tarif 1€

CATM

Samedi 10 mars : soirée disco à la salle des fêtes

Dimanche 22 avril : Spectacle Fred le Disou et Roger le Contou à la salle des fêtes



IMPORTANT

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.bonnemain.fr

Vous pouvez également contacter l'office de tourisme Bretagne Romantique situé 9 bis, rue Notre-Dame à Combourg ou consulter leur site internet tourisme.bretagneromantique.fr pour découvrir notre région.

LES TARIFS MUNICIPAUX 2018

LOCATION PARTICULIERS		Commune		Hors commune	
		1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril	1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril
cantine	1 jour	101 €	139 €	107 €	144 €
	2 jours	197 €	255 €	245 €	303 €
salle des fêtes	1 jour	308 €	346 €	341 €	379 €
	2 jours	404 €	462 €	480 €	537 €
cantine + salle des fêtes	1 jour	409 €	447 €	447 €	485 €
	2 jours	505 €	563 €	586 €	643 €

LOCATION ASSOCIATIONS		Commune	Communauté de Communes CCBR et Dol-Pleine Fougères	
		1er janvier au 31 décembre	1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril
Cantine et salle	1 jour	66 €	107 €	144 €
Cantine et salle	2 jours	132 €	214 €	288 €

Les autres associations et entreprises paieront le tarif des particuliers domiciliés hors commune

		Commune	Hors commune
Vin d'honneur salle des associations	1 jour	45 €	86 €

Taxes funéraires

Mise en caveau	36.00 €
Concession trentenaire le m ²	91.00 €
Concession cinquantenaire le m ²	206.00 €
Caves urnes trentenaire	91.00 €
Cave urnes cinquantenaire	206.00 €
Columbarium 15 ans	229.00 €
Columbarium 30 ans	453.00 €

Bibliothèque et espace informatique

Inscription annuelle par famille	5.00 €
Impression noir et blanc	0.25 €
Impression couleur	0.50 €
photocopie	0.25 €

Divers

Location tables (la table avec bancs)	3.00 €
photocopie N/B	0.25 €
photocopie couleur	0.50 €
photocopie couleur associations	0.10 €

Assainissement collectif

Abonnement	82.19 €
m ³ d'eau consommé	1.5747 €
Taxe raccordement (PRE)	1 025.00 €

Droits de place avec électricité

Mensuel	12.00 €
Annuel	133.00 €
Occasionnel	12.00 €

Droits de place sans électricité

Mensuel	6.00 €
Annuel	67.00 €